

# **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE RÉGION MATANE**



## **POLITIQUE D'ADHÉSION**

**Mise à jour et adoption le 7 mai 2024 par le conseil  
d'administration de la CDC région Matane**

*Présentée et adoptée à l'Assemblée générale annuelle du 28 mai 2024*

## Table des matières

<b>1. Présentation de la CDC région Matane</b> .....	3
1.1 Mission .....	3
1.2 Volets d'intervention .....	3
1.3 Approche.....	4
1.4 Valeurs.....	4
1.5 Stratégies de développement .....	4
1.6 Fonctionnement .....	4
<b>2. Processus d'adhésion à la CDC région Matane</b> .....	5
2.1 Demande d'adhésion et documents nécessaires à l'étude de la demande.....	5
2.2 Évaluation de la demande.....	5
<b>3. Catégories, droits, avantages et obligations des membres</b> .....	5
3.1 Catégories de membres.....	5
<b>A. Membres réguliers</b> .....	6
<b>B. Membres supporteurs</b> .....	6
3.2 Droits des membres .....	7
3.2.1 Membres réguliers.....	7
<b>3.2.2 Membre supporteurs</b> .....	7
3.3 Obligation des membres .....	7
<b>3.3.1 Membres réguliers</b> .....	7
<b>3.3.2 Membres supporteurs</b> .....	8
<b>4. Cotisation annuelle des membres</b> .....	8
<b>5. Rencontre des membres</b> .....	9
<b>6. Avantages</b> .....	9
6.1 Membres réguliers .....	9
6.2 Membres supporteurs.....	9
<b>7. Retrait d'adhésion</b> .....	10
7.1 Exclusion et suspension.....	10
7.2 Effets de la suspension et de l'exclusion.....	10
<b>8. Annexe</b> .....	10

# 1. Présentation de la CDC région Matane

## 1.1 Mission

Depuis 1993, une dizaine d'organismes communautaires de Matane se sont regroupés (TOC) afin de donner plus de force à leur engagement. En 2008, ils ont décidé de se donner une structure légale devenue socialement et politiquement essentielle, la CDC région Matane. La mission de la Corporation de développement communautaire de la région de Matane (CDC région Matane) est de favoriser la participation active du mouvement communautaire au développement social et économique de son milieu.

## 1.2 Volets d'intervention

1. **Concertation** - En tant que regroupements locaux et multisectoriels, la CDC favorise la concertation des organismes communautaires entre eux par une vie associative en proximité avec les membres. Nos actions structurantes renforcent le mouvement communautaire.
2. **Partenariat** - Le travail de concertation de la CDC ne se limite pas à ses membres. Elle travaille régulièrement avec les autres acteurs politiques, institutionnels et socioéconomiques du territoire sur des projets qui contribuent au développement local. Elle travaille concrètement sur des projets diversifiés, selon les priorités établies par les acteurs concernés.
3. **Représentation** - C'est l'un des principaux mandats de la CDC. Elle représente leurs membres dans différentes instances des milieux communautaire, socioéconomique ou politique. Les lieux de représentation sont multiples.
4. **Information** - Il s'agit d'un volet fondamental. La CDC favorise et assure, par divers moyens, la circulation de l'information sur toutes sortes d'enjeux locaux, régionaux et nationaux touchant de près ou de loin le mouvement communautaire. Elle produit notamment une infolettre mensuelle à ses membres.
5. **Consolidation et développement communautaire** - La CDC travaille à la création et au maintien des groupes et des réseaux communautaires.
6. **Formation** - La CDC s'implique aux niveaux suivants : détermination des besoins, recherche de personnes-ressources, organisation des formations et suivi. Les thèmes de formation sont déterminés en fonction des besoins de l'ensemble des membres.
7. **Promotion** – La CDC organise des activités de promotions et de visibilité de l'action communautaire, par exemple en produisant des documents promotionnels, en recourant aux médias ou en organisant des journées communautaires.
8. **Soutien à l'économie sociale** – La CDC peut offrir des ressources techniques en économie sociale. Il s'agit principalement d'un travail d'accompagnement, d'animation, de promotion et

d'information sur l'économie sociale. Elle travaille sur les conditions d'émergence de projets locaux novateurs, créateurs d'emplois et à saveur tant économique que sociale.

9. **Soutien aux membres** – La peut offrir un soutien aux organismes communautaires de leur territoire selon les besoins exprimés et leur capacité à y répondre (Voir liste des services).

10. **Rechercher** – La CDC s'implique dans les activités de recherche. Elle a notamment déjà produit une étude d'impact économique du mouvement communautaire en Matanie.

### 1.3 Approche

La CDC région Matane préconise une vision globale du développement qui tient simultanément compte du contexte économique, politique, social, culturel et environnemental dans lequel les citoyens vivent. Elle travaille à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de son territoire.

### 1.4 Valeurs

Le partage avec le milieu, la responsabilisation individuelle et collective, la démocratie, l'équité et la justice sociale sont les valeurs qui animent la CDC Région Matane et qu'elle souhaite mettre de l'avant dans le respect et l'autonomie de ses membres.

### 1.5 Stratégies de développement

Les stratégies soutenues par la CDC Région Matane reposent sur la mise à contribution optimale des ressources du milieu. Ainsi, au niveau économique, elle prône le développement d'une économie sociale, d'un développement durable et viable. Elle travaille activement à intégrer une base sociale à ce développement et elle privilégie les solutions amenées par la communauté locale.

### 1.6 Fonctionnement

- Voici les diverses structures mises en place à la CDC Matane :
  - L'assemblée générale : elle **possède les pouvoirs que lui confère la Loi**.
  - Le conseil d'administration : il est l'instance décisionnelle de la CDC région Matane en cours d'année. Il assure l'exécution des mandats déterminés par l'assemblée générale. Il est composé d'au moins cinq (5) membres communautaires autonomes et d'un maximum de deux (2) membres associés. La personne occupant le poste de direction à la corporation siège d'office sans droit de vote.
  - Les comités permanents et spéciaux : ils sont composés de membres de la CDC région Matane et de partenaires du milieu, au besoin. Les comités sont entérinés par le conseil d'administration et découlent du plan d'action entériné par l'assemblée générale.

## **2. Processus d'adhésion à la CDC région Matane**

### **2.1 Demande d'adhésion et documents nécessaires à l'étude de la demande**

Une demande d'adhésion devra être adressée à la CDC région Matane. Cette demande devra inclure les documents suivants :

- Le formulaire d'adhésion dûment rempli ;
- La résolution de votre conseil d'administration ;
- Une lettre présentant les raisons pour lesquelles vous désirez devenir membre ;
- Une copie de votre charte ou de vos lettres patentes ;
- Une copie de vos règlements généraux à jour ;
- La liste des membres de votre Conseil d'administration ;
- Vos derniers états financiers et de votre dernier rapport d'activités;

#### ***Résolution :***

Le conseil d'administration de l'organisme requérant soumet une résolution à l'effet que celui-ci fait une demande d'adhésion à la CDC région Matane, que le cadre de référence des CDC a été adopté par le conseil d'administration dudit organisme et qu'une personne est mandatée responsable de la liaison avec la CDC.

### **2.2 Évaluation de la demande**

Le Conseil d'administration fera la vérification des documents et de leur concordance avec les critères d'adhésion. Un délai de 45 jours ouvrables peut s'écouler entre le moment où le comité reçoit la demande d'adhésion complétée et où l'organisme est admis comme membre officiel de la CDC région Matane. Dans le cas où certains aspects ne répondraient pas aux exigences, le conseil d'administration en avisera l'organisme requérant.

## **3. Catégories, droits, avantages et obligations des membres**

### **3.1 Catégories de membres**

La corporation regroupe deux (2) catégories de membres :

### **A. Membres réguliers**

Sont membres réguliers, tout organisme d'action communautaire autonome, organisme d'action communautaire et entreprise d'économie sociale intéressé aux buts et activités de la CDC région Matane en se conformant aux conditions d'admission établies par le conseil d'administration. Les membres réguliers en règle ont droit de vote.

#### Conditions d'admissions

- Être un organisme à but non lucratif légalement constitué ;
- Remplir le formulaire d'adhésion ;
- Fournir les documents requis pour évaluation du dossier d'accréditation ;
- Adhérer aux objectifs, aux valeurs et aux règlements généraux de la CDC ;
- Démontrer un enracinement dans la communauté ;
- Entretenir une vie associative et démocratique ;
- Être libre de déterminer sa mission, ses orientations, ainsi que ses approches et ses pratiques;
- Être un organisme apolitique et areligieux ;
- Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté ;
- Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale ;
- Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée ;
- Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public ;
- Adhérer au Cadre de référence des CDC ;
- Avoir payé la cotisation annuelle ;
- Fournir les règlements généraux de l'organisme lors de la demande d'adhésion ;
- Avoir été accepté par le conseil d'administration de la Corporation.

### **B. Membres supporteurs**

Sont membres supporteurs de la CDC région Matane toute organisation autre que celles décrites comme membres réguliers et qui sont intéressées aux objectifs et aux activités de la CDC en se conformant aux conditions d'admission établies par le conseil d'administration.

#### Conditions d'admissions

- Remplir le formulaire d'adhésion ;
- Se conformer aux règlements, orientations, aux valeurs et politiques de régie interne de la CDC ;

- Être un organisme apolitique et areligieux ;
- Avoir payé la cotisation annuelle ;
- Avoir été accepté par le conseil d'administration de la Corporation ;

## **3.2 Droits des membres**

### **3.2.1 Membres réguliers**

- Recevoir les avis de convocation aux assemblées générales et spéciales des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter ;
- Siéger au conseil d'administration et au conseil exécutif de la CDC ;
- Participer à toutes les activités de la CDC ;
- Recevoir l'information concernant les dossiers sur lesquels la CDC travaille ;
- Avoir accès à tous les services offerts par la CDC ;
- Déposer au conseil d'administration un document désignant son délégué dûment nommé et son substitut, énonçant ses buts et mandats qu'il entend poursuivre dans la CDC, lesquels doivent respecter les objets de la CDC.

### **3.2.2 Membre supporteurs**

- Recevoir les informations concernant les dossiers sur lesquels la CDC travaille et qui sont jugés pertinents ;
- Avoir le droit de parole aux assemblées générales et spéciales;
- Ne pas avoir le droit de vote, ni de siéger au conseil d'administration, ni au conseil exécutif.

## **3.3 Obligation des membres**

### **3.3.1 Membres réguliers**

Chaque membre doit :

- Mandater une personne qui sera en mesure de prendre des décisions pour le représenter ;
- Participer activement aux différentes activités, comités et assemblées de la CDC ;
- Assister avec assiduité aux assemblées générales et spéciales de la CDC ;
- Fournir à la CDC les documents requis lui permettant de remplir ses mandats ;
- Informer la CDC de tout changement au sein de sa délégation ;
- Véhiculer les principes et les valeurs de la CDC ;
- Renouveler son adhésion et acquitter la cotisation annuelle ;

- Se conformer aux règlements généraux, à la charte de principes et au Code éthique de la CDC.

#### Conditions d'admission

- Pour être membre de la CDC région Matane, tout organisme requérant doit satisfaire aux critères des règlements, signer le formulaire d'adhésion et être admis par le Conseil d'administration de la CDC. Il doit adhérer aux buts, objectifs et valeurs de la CDC ainsi qu'au cadre de référence de la Table nationale des CDC du Québec et s'acquitter de sa cotisation annuelle.

### **3.3.2 Membres supporteurs**

#### Chaque membre doit :

- Mandater une personne pour le représenter ;
- Assister aux assemblées générales de la CDC ;
- Véhiculer les principes et les valeurs de la CDC ;
- Renouveler son adhésion et acquitter la cotisation annuelle ;

#### Conditions d'admission

- Pour être membre de la Corporation, tout organisme requérant doit satisfaire aux critères des règlements, signer le formulaire d'adhésion, et être admis par le Conseil d'administration de la Corporation. Il doit adhérer aux buts, objectifs et valeurs de la Corporation ainsi qu'au cadre de référence de la Table nationale des CDC du Québec, et s'acquitter de sa cotisation annuelle.

## **4. Cotisation annuelle des membres**

L'Assemblée générale annuelle, sur proposition du Conseil d'administration, fixe le montant de la cotisation annuelle. Les cotisations payées ne sont pas remboursables. Un membre qui ne s'acquitte pas de sa cotisation dans les trois (3) mois qui suivent sa date d'exigibilité, soit le 1<sup>er</sup> avril de l'année en cours, perd son statut de membre de la CDC.

#### Montant de la cotisation annuelle des membres réguliers

<b>Revenus de l'organisme</b>	<b>Montant de la cotisation</b>
0 à 25 000\$ de revenus	25\$
25 001\$ à 50 000\$ de revenus	50\$
50 001\$ à 100 000\$ de revenus	75\$

100 001\$ et plus de revenus	100\$
------------------------------	-------

*\*Chaque membre détermine le montant de sa cotisation à partir du dernier exercice financier complété.*

### Montant de la cotisation annuelle des membres supporteurs

Le montant de la cotisation annuelle des membres supporteurs est de 50\$.

## **5. Rencontre des membres**

La CDC région Matane tient quatre (4) rencontres par an minimum, ainsi que l'assemblée générale. À cela s'ajoutent les rencontres de comités de travail ainsi que les cercles d'échanges mis en place par la CDC. Les membres réguliers participent activement à ces rencontres. Les membres doivent assurer au minimum une présence à 50% des activités et rencontres durant l'année. Se référer à l'article 2.12 de nos règlements généraux pour la procédure d'exclusion ou de suspension.

## **6. Avantages**

### **6.1 Membres réguliers**

Les organismes communautaires sont une force pour La Matanie, notre CDC permet aux organismes de travailler en concertation, développer des partenariats, créer des lieux d'échanges, créer des liens d'entraide et de solidarité entre eux, mais aussi avec d'autres groupes. Les membres réguliers ont les avantages suivants :

- Être représenté par le porte-parole privilégié des organismes communautaires auprès des instances locales, régionales et nationales ;
- Profiter de la force du réseau des CDC, qui sont établies dans 69 MRC au Québec ;
- Réseauter, s'entraider et partager ses réalités entre membres ;
- Renforcer sa capacité d'agir comme organisme ;
- Développer son appartenance au mouvement communautaire de La Matanie ;
- Bénéficier de tous les services offerts par la CDC (Voir liste des services en annexes) ;

### **6.2 Membres supporteurs**

Les membres supporteurs ont les avantages suivants :

- Être informé des dossiers sur lesquels la CDC travaille et qui sont jugés pertinents ;
- Créer des liens et l'arrimage de projets avec les organismes communautaires ;
- Participer aux assemblées de la CDC ;
- Rabais sur certaines activités et formations de la CDC.

## 7. Retrait d'adhésion

Tout membre peut se retirer de la Corporation en adressant par écrit une lettre de retrait informant les motifs de celui-ci au Conseil de la Corporation avec résolution de son Conseil d'administration. Comme indiqué à l'article la cotisation n'est pas remboursable.

### 7.1 Exclusion et suspension

Le Conseil d'administration peut exclure ou suspendre un membre :

- S'il ne correspond plus aux critères et règlements;
- Si, par ses agissements ou ses déclarations, il nuit ou tente de nuire à la CDC ;
- S'il n'a manifesté aucun intérêt pour les activités de la CDC ;
- S'il ne participe pas activement aux rencontres et activités de la CDC ;
- S'il ne respecte pas le code d'éthique de la CDC ;
- S'il ne s'est pas acquitté de sa cotisation.

Cependant, avant de prononcer la suspension ou l'exclusion d'un membre, le conseil d'administration doit, par lettre recommandée l'aviser de la date, du lieu et de l'heure de l'audition qui lui permettra de se faire entendre et lui faire part succinctement des motifs qui lui sont reprochés. Après quoi, les membres de celui-ci adoptent une décision finale et sans appel.

### 7.2 Effets de la suspension et de l'exclusion

Un membre démissionnaire, suspendu ou exclu, perd le droit d'être convoqué aux assemblées de la CDC, d'y participer et d'y voter. La perte de ses droits prend effet à compter de l'adoption de la résolution par le conseil d'administration. La suspension ou l'exclusion est signifiée par écrit.

## 8. Annexe

Liste des services offerts par la CDC région Matane (non exhaustive):

#### Vie associative :

- Activités informelles

#### Soutien au niveau des communications :

- Promotion des activités et dates importantes
- Infolettre mensuelle
- Soutien de l'agente de développement et communication

Location gratuite :

- Salle de conférence
- Salle de réunion
- 2 espaces de co-working
- Espace salle à manger

Soutien technique :

- Animation d'AGA
- Prêt de matériel
- Prêt de jeux de société
- Lettre d'appui

Soutien aux membres :

- Accompagnement dans le développement de projet
- Plan de formation gratuit annuel
- Accompagnement nouvelle direction/employé
- Accès au logiciel de recherche de financement Imagine Canada
- Accompagnement pour des demandes de financement et/ou reddition de compte
- Formation rôles et responsabilités d'un CA
- Accès à des modèles de politiques/documents
- Soutien de la direction de la CDC